Mai 2004

commission du codex alimentarius





BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-septième session,

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 28 juin – 3 juillet 2004

LISTE DES NORMES CODEX EN VIGUEUR ET DES TEXTES APPARENTÉS DONT LE RETRAIT OU L'ANNULATION EST RECOMMANDÉ

La liste des normes Codex en vigueur et des textes apparentés dont le retrait ou l'annulation est recommandé figure au tableau 1. La Commission est invitée à confirmer le retrait ou l'annulation des normes Codex en vigueur et des textes apparentés, en application des recommandations des comités et groupes spéciaux du Codex.

TABLEAU 1: LISTE DES RETRAITS OU ANNULATIONS RECOMMANDÉS

COMITÉ RESPONSABLE	NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE
CCFAC	Limites maximales pour les additifs alimentaires (Norme générale du Codex pour les additifs alimentaires)	ALINORM 04/27/12, par. 83 et Annexe VII
ССГН	Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait en poudre (CAC/RCP 31-1983)	ALINORM 04/27/13, par. 53
CCPR	Limites maximales de résidus du Codex	ALINORM 04/27/24, par. 60-175 et Annexe V

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.